

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2026 DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOIDANS-LE-FERROUX**

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 11
Date de Convocation : 21/01/2026
Date d'affichage : 30/01/2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de janvier à 19 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BORDET, Maire.

Présents : BAU Fabrice, BRUN Patrice, JACQUIN Gérard, LEMAIRE Guy-François, SACQUIN Marie-Line, TACI Rose, LACOUR Jean-Luc, PARIS Catherine, JOLLIOT Caroline, CARLE Fabrice

Absents excusés : RICHEBOIS Géraldine, MOUCHOT Vincent, GAUDINET Michael, SACQUIN Marie-Line (procuration à BRUN Patrice)

Mme JOLLIOT Caroline a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 8 Décembre 2025

1. Convention des œuvres d'art

Mr le maire explique que suite aux différents dons d'œuvres d'art faits à la commune il convient de les protéger en créant une convention d'implantation définitive en partenariat avec la DRAC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ACCEPTE la convention
- AUTORISE Mr le maire à signer tout document relatif à ce dossier

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

2. Tarif local distillerie

Pour permettre de prendre en charge le prix de l'eau, il convient de modifier le tarif du local de distillerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe le tarif du local distillerie comme suit :
 - Habitants de la commune : 18.00 euros par jour de location
 - Extérieur de la commune : 33.00 euros par jour de location

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 00

3. Dérogation source Martin

Il convient de créer une demande d'intention d'exploitation de la source Martin en attendant la fin des travaux.

La source Martin n'est pas protégeable car au centre du village.

Une prospection pour l'eau est en cours depuis 20 ans : 7 forages (3 exploités et 7 abandonnés).

Il faut maintenant faire le financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE de demander l'intention d'exploitation ;

AUTORISE le Maire à poursuivre le dossier.

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

4. DETR « Local de la pétanque »

L'association « La Boule Noidanaise » nous a fait part d'une demande pour un local technique. Celui-ci servira pour l'arbitrage, le stockage et permettra de faire plus de rencontres à domicile.

Divers devis ont été présentés :

- SARL Carsana : 6 237.00 €
- VMG HABITAT : 4 578.00 €
- PROFEN : 3 589.33 €

Un accès prioritaire et gratuit sera accordé aux écoles et collèges du territoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et représentés décide :

- œ d'approuver l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 14 404 € et d'arrêter les modalités de financement
- œ de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2026 à hauteur de 7 202.00 € soit 50 %
- œ d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
 - œ subvention DETR / DSIL 50% : 7 202 €
 - œ subvention Département 30 % : 4 321 €
 - œ autofinancement : 2 881 €
 - œ de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions 2025.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de demander la subvention avec les différents devis reçu.

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

5. DETR radiateurs bibliothèque (Annuler devis toujours pas arrivé)

Les radiateurs de la bibliothèque ont besoin d'être changés.
Un devis de la société SIELEC doit être fait prochainement.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de demander la subvention avec le devis à venir.

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

6. DETR Piscine (Annuler devis pas arrivé)

Des travaux sont à prévoir à la piscine (réparation de fuites).
Différents devis doivent arriver.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de demander la subvention avec les devis à venir.

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

7. Subvention voyage scolaire – Collège et Lycée

Le maire propose au conseil municipal de donner une subvention pour les voyages scolaires des collégiens et lycéens - qui en feront la demande - habitant sur la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte de verser une subvention d'un montant de 50 € maximum.
- Une demande écrite et la facture devront être fournies à la mairie avant l'attribution de la subvention.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif au compte 6574

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

8. Ouverture de crédits en section investissement sur l'exercice 2026

Les budgets primitifs 2026 seront votés au plus tard le 30 avril 2026. En attendant ce vote, et afin d'assurer la continuité du service public, le Conseil Municipal doit prendre une décision afin d'encadrer la période du 1^{er} janvier au vote du budget 2026.

Cette disposition est prévue par la loi :

Section de fonctionnement :

« L'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. »

Remboursement d'emprunts :

« Le Maire est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. »

Pour les dépenses d'investissement « nouvelles », c'est au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à réaliser des engagements comptables et payer des factures. Cette autorisation est limitée à ¼ des crédits inscrits au budget primitif 2025. Le montant et l'affectation des crédits doivent être précisés dans la délibération.

Il est donc proposé d'autoriser, en cas de besoin urgent, le Maire à engager et payer des dépenses d'investissement à hauteur de :

Budget eau et assainissement

	Total chapitre BP 2025	Autorisation ¼
Chapitre 23	580 688 €	145 172 €
Article 2315	580 688 €	145 172 €

Budget communal

	Total opérations BP 2025	Autorisation ¼
Chapitre21	132 350.19 €	33 087.54 €
Article 21538 Autres réseaux	19 000.00 €	4 750.00 €
Article 2183 Informatique	1 168.00 €	292.00 €
Article 2184 Mobilier	2 000.00 €	500.00 €
Article 2188 Autres	13 192.19 €	3 298.04 €
Article 2117 Bois et forêts	23 220.00 €	5 805.00 €
Article 2118 Autres terrains	51 170.00 €	12 792.50 €
Article 2135 Installations générales,	22 600.00 €	5 650.00 €

Questions diverses

▪ **Déclarations d'Intention d'Aliéner :**

- 12 chemin de Lisey, 14a12ca Mr CHALOPIN Christian à Mme JEANNIOT Marlène
- Lieu-dit Les Essards, 86a80ca Mr GREMAUX André à Mr et Mme CHEVAL Didier
- 2 rue du Cornot, 17a88ca Mr et Mme MARLIER Bernard à Mr et Mme MARTIN

Séance levée à 20h20

Le Maire, Jean-Louis BORDET